CHAVILLE

Les aides pour les personnes handicapées

Le Centre communal d'action sociale de Chaville peut contribuer à des aides financières (après évaluation de la situation par un travailleur social) et à des aides financières pour les vacances.

Pour tout demande d'information, contactez :

- La Direction de l'Autonomie du Conseil départemental des Hauts-de-Seine : 01 47 29 39 58
- La Maison Départementale des Personnes Handicapées des Hauts-de-Seine : 01 41 91 92 50

Consultez la plaquette de présentation de la MDPH 92 : les aides et prestations

Le Centre communal d'action sociale de Chaville peut également vous verser une aide financière, en fonction de votre situation.

Les aides du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)
- L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)
- L'aide complémentaire : le fonds de compensation du handicap

Plus d'infos sur le site Internet du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER

- La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) des Hauts-de-Seine

VILLE DE CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE
1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

01 41 15 40 00

Horaires
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Fermeture le mardi matin
Vendredi fermeture à 16h30
Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS